

CSAL des Yvelines du 09 janvier 2024

L'ordre du jour du CSAL était le suivant :

Point N°1 : PV CSAL du 28 septembre 2023 pour approbation

Point N°2 : PV CSAL du 06 octobre 2023 pour approbation

Point N°3 : Approbation du règlement intérieur du Comité Social d'Administration local de la DDFIP des Yvelines (pour avis)

Point N°4 : Création d'un Pôle des Opérations Complexes (pour avis)

Point N°5 : Ponts naturels 2024 (pour avis)

Point N°6 : Bilan 2022 du télétravail (pour information)

Point N°7 : Cadre d'Objectifs et de Moyens dans le contexte de la DDFIP des Yvelines (pour information)

Point N°8 : Evolution des emplois 2024 (pour avis)

Questions diverses

Point N° 4 : Création d'un Pôle des Opérations Complexes

La DGFIP a parmi ses priorités le renforcement de la lutte contre la fraude. Parmi les pistes envisagées pour renforcer cet aspect de la mission de contrôle fiscal a figuré la possibilité d'implanter dès 2023 des "brigades fraude" dans certaines directions. La DDFIP des Yvelines a choisi de s'inscrire dans cette démarche tout en l'adaptant à son contexte. Les services de ce type sont en général composés de 9 vérificateurs ayant chacun un programme de 9 opérations.

Le POC 78 sera installé au R+2 du CFP de Saint-Germain-en-laye. 3 BDV ont vocation à participer aux opérations du POC 78 : (la BDV 4, 5 et 7). Les vérificateurs de ces trois services auront la possibilité de suivre un parcours de formation spécifique. Le déménagement des brigades 5 de Poissy et 7 de Plaisir dans le cadre de la création du POC est considéré comme une restructuration de service ouvrant des droits pour les agents (priorité supra-départementale et prorogation de la date limite de dépôt d'une demande de mutation au 7 février 2024). Dans le cadre du mouvement local, les agents devront également formuler une demande de vœux qu'ils souhaitent ou pas suivre la mission à St Germain. Les vérificateurs et les chefs de brigade travaillant à la 5ème brigade de Poissy et à la 7ème de Plaisir sont éligibles à la Prime de restructuration de service.

La BCR sera renforcée dans sa capacité de production de fiche 3909 pour alimenter le POC, aussi 4 postes de A seront implantés en 2024.

Vote pour avis :

Abstention : de l'ensemble des OS au vu des incertitudes restantes.

Point N° 5 Ponts Naturels :

- vendredi 10 mai 2024:

- vendredi 16 août 2024

Vote pour avis :

Pour : FO, CFDT/CFTC

Contre : Solidaires, CGT.

Point N° 6 Bilan TELETRAVAIL 2022 :

Au 31/12/2022, 50 973 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail.

En 2023 : 54 754 agents bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail au 30/06/2023.

Point N° 7 Le C O M dans le 78 :

L'équipe de Direction a animé 7 sessions de présentation du COM auprès de chaque site qui ont donné lieu à de nombreuses questions et observations. L'équipe de Direction a essayé d'apporter des réponses concrètes à chacune d'entre elles.

Point N°8 : Evolution des emplois 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit 200 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Pour le 78 : Le nombre de suppressions nettes d'emplois est de **29**.

- Les suppressions d'emplois se répartissent de la manière suivante par catégorie :

	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS														
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv		Idiv expert		A		B		C - AST	TOTAL	
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo			
évolution globale TAGERFIP 2024			1	3	-2					6		-14		-23	-29
évolution globale suite à transformations A+ accordées			0	2	-2	1*				7**		-14		-23	-29

* demande de transformation de 1 AFIPA en 1 IDIV CN

** demande de transformation de 1 IP en 1 A

RÉCAPITULATIF DES ÉVOLUTIONS NETTES D'EMPLOIS PLF 2024

(après les transformations de A+ accordées)

	PGF		PGP		DIRECTION	TOTAL
	Fléché	Non fléché	Fléché	Non fléché		
IP		+1		+1		+2
IDIV HC					-2	-2
IDIV CN					+1	+1
A	+7	+1	-1			+7
B	-4	-5	+1	-8		-14
C	-3	-11		-9		-23
TOTAL	0	-14	0	-14	-1	-29

Vote : contre de toutes les organisations syndicales.

La liste d'union CFTC- CFDT a voté contre ces suppressions d'emplois car la DGFIP répond à une logique budgétaire qui ne tient pas compte de nos missions et de nos conditions de travail.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip78@gmail.com